

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>9 SEPTEMBRE 2021</p>
<p>LIEU DE LA RÉUNION</p> <p>ESADHaR – Campus de Rouen 2 rue Giuseppe Verdi 76000 ROUEN</p> <p>En Visioconférence</p>	<p>11 H 30</p>

Étaient présents : Mmes et Ms MALLEVILLE, DELAFOSSE, DE CINTRÉ, RENOUE, FLAVIGNY, SORET, HEROUIN-LAUTEY, GUIFFARD, CAGNARD, SOUBEN, LEBRET, WANSTOK, OWENS, PITASSI, BERRENGER, COETMEUR, BELIARD.

Absents excusés : Mmes et Mrs PHILIPPE, DE BAZELAIRE, DUBOIS, DRONE, RAVACHE, NAIZET, DE MAZURE, BARENTON-GUILLAS, BOUTIN et METAIS.

La séance est ouverte à 11h30

Élection du secrétaire de séance :

Madame Luce BELIARD est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021.

Il est présenté le compte-rendu de délégations du Directeur Général :

Objet	Montant TTC
Impression des livrets dans le cadre de la mission de coordination de la manifestation USG 2021 Prestataire : Corlet	7 373,75 €
Achat d'équipements pour des visioconférences sur les deux campus Prestataire : UGAP	11 544,88 €
Participation au salon de l'étudiant du 20 novembre 2021 au Havre et des 7 et 8 janvier 2022 à Rouen Prestataire : L'Étudiant	4 647,12 €

DÉLIBÉRATION n°2021/22 : Recrutement d'un Directeur ou d'une Directrice Général.e - Validation de la composition du Jury et de l'Appel à Candidatures

Le conseil d'administration a, par délibération du 10 juin 2021, décidé le lancement de la procédure de recrutement du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice général.e.

A ce titre, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le document d'appel à candidatures qui précise les attentes du CA en vue du recrutement du directeur ou de la directrice général.e, à savoir:

- Les objectifs de la mission,
- Les prérequis,
- Le contexte et la procédure de recrutement.

Il serait diffusé, notamment, par le biais des organismes suivants :

- Bourse interministérielle de l'emploi public ;
- ANDEA ;
- CIPAC ;
- Profil Culture ;
- Comité national de liaison des EPCC ;
- Site internet de l'ESADHaR ;
- Télérama, Beaux-Arts Magazine, Etapes.

Aux fins d'examiner les candidatures reçues, il est proposé que le processus de sélection des dossiers de candidature s'articule autour de la mise en place d'un jury qui aura pour mission de :

- Constituer une liste de candidats présélectionnés ;
- D'auditionner les candidats ;
- Désigner le lauréat. Ce dernier devant être confirmé et nommé par Mme la Présidente de l'ESADHaR après vote du conseil d'administration

Le jury pourrait être composé de la manière suivante :

- 2 membres du CA représentant la Métropole Rouen Normandie dont Mme la Présidente ;
- 2 membres du CA représentant la ville du Havre dont Mme la Vice-Présidente ;
- 1 membre du CA représentant l'Etat (DRAC) ;
- 1 membre du CA représentant la Région Normandie ;
- 1 personnalité qualifiée.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil d'administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales, **Vu** les statuts de l'ESADHaR,

Vu le rapport de Mme la Présidente.

DÉLIBÉRATION n°2021/23 : Adaptation pédagogique dans le cadre de la pandémie de COVID19 (Prolongation du statut étudiant pour l'année 2020-2021)

La pandémie de COVID 19 a fortement perturbé le fonctionnement pédagogique de l'établissement et un certain nombre d'adaptation s'avère donc nécessaire pour prendre en compte les difficultés liées à l'organisation des services pendant cette période.

L'année universitaire se termine, en principe, par la délibération des instances compétentes ou par la notification des résultats de jurys de diplômes.

Par circulaire du 15 février 2021, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a prévu la possibilité de rallonger l'année universitaire pour les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre la tenue de stages jusqu'au 31 décembre 2021.

Les établissements doivent alors prévoir une délibération en conseil d'administration.

Un certain nombre d'étudiants de l'ESADHaR étant concerné par cette situation, il est proposé au Conseil d'Administration de prolonger le statut des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur à l'ESADHaR en 2020/2021 jusqu'au 31 décembre 2021.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil d'administration**

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 15 février 2021

Vu le rapport de Mme la Présidente

APPROUVE la prolongation du statut des étudiants dans l'enseignement supérieur en 2020/2021 jusqu'au 31 décembre 2021.